



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°23/2025

Convocation en date du :
12/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :
... ..

Transmission en préfecture en date du :
... ..
Accusé de réception en Préfecture du :
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 18 mars 2025 à 18h30.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Richard COLL a donné procuration à M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Jacques-Hervé BONET, M. François ANDRE a donné procuration à Mme Christine SITJA.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AIRE DE CAMPING-CAR : RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE (EXERCICE 2024)

Le Président de séance expose :

Il est rappelé que, conformément à l'article L141 I-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué se doit de produire, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service.

Pour l'exercice 2024, la lecture du rapport de CAMPING-CAR PARK, délégué de l'aire de camping-car, fait apparaître :

- Fréquentation : 2 797 nuits, représentant 6 993 touristes
- Chiffre d'affaires : 40 773,00 € (soit +23% par rapport à 2023)
- Taux de fréquentation : 17,4 %
- Ratio financier à l'emplacement : 927,00 €

- Durée moyenne des séjours : 2 nuits
- Avis clients : 3,4/5

Au vu des résultats de l'année 2024, le délégataire attend une augmentation de 310 nuits supplémentaires et un chiffre d'affaires de 45 300,00 € pour 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

PREND ACTE de la communication du rapport établi pour l'exercice 2024 par CAMPING-CAR PARK en sa qualité de Délégué du service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire de camping-car d'Amélie-les-Bains-Palalda,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**

